

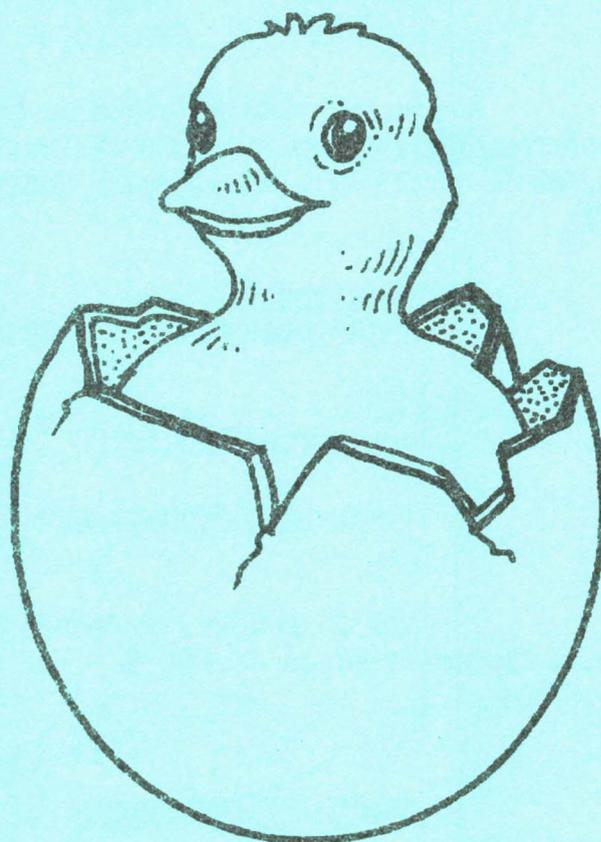
Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

AVRIL 2000 N°387



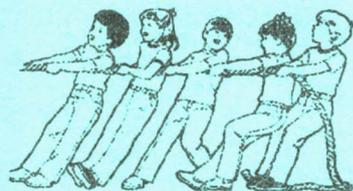
EN DIRECT DU CONSEIL

Importante réunion pour les élus le 24 mars 2000, sous la présidence du Maire, avec l'ordre du jour consacré aux finances. Excusés : G. GEORGES, J. ZINUTTI, B. GEORGE.

Nota : tous les comptes administratifs ont été voté sous la présidence de M. ERHARD, 1^{er} Adjoint, doyen d'âge.

1 Caisse des écoles :*** Compte administratif 1999 :**

Dépenses : 1.023,45 F
Recettes : 0



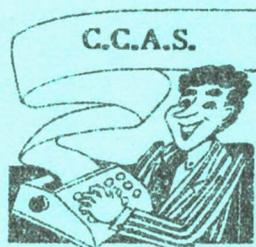
d'où un déficit de l'exercice de 1.023,45 F. Cependant, compte tenu de l'excédent de 11.540,27 F au 31/12/98, un excédent au 31/12/99 de 10.516,82 F clôture l'exercice et sera reporté au budget 2000.

*** Budget primitif 2000 :**

Il est voté en équilibre à 15.516 F.

2 Centre Communal d'Action Sociale :*** Compte administratif 1999 :**

Dépenses : 16.396,67 F
Recettes : 10.870,00 F



soit un déficit de l'exercice 99 de 5.526,67 F. Cependant, compte tenu de l'excédent de 9.849,42 F au 31/12/98, un excédent au 31/12/99 de 4.322,75 F clôture l'année 1999 et sera reporté au budget 2000.

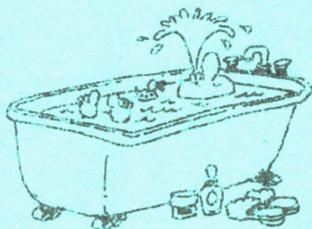
*** Budget primitif 2000 :**

Il est voté en équilibre à 41.122 F.

3 Budget EAU :*** Compte administratif 1999 :**

Dépenses : 185.155,06 F
- section de fonctionnement :
Recettes : 237.039,35 F

soit un excédent de l'année 99 de 51.884,29 F auquel s'ajoute l'excédent 98 de 19.432,16 F soit un total au 31/12/99 de 71.316,45 F.



Dépenses : 226.797,96 F
- section d'investissement :
Recettes : 123.222,19 F

soit un déficit de l'année 99 de 103.575,77 F auquel s'ajoute le déficit 98 de 11.350,25 F soit au total 114.926,02 F de déficit.



Cependant 89.318 F de subventions 99 restent à encaisser en 2000 ce qui ramène le déficit à 25.528,02 F en investissement.

* Affectation des résultats :

Le déficit de 25.528,02 F ci-dessus est couvert par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de 71.316,45 F. les 45.788,43 F restant seront reportés au budget 2000.

* Budget primitif 2000 :

Il est voté en équilibre à 296.288 F en fonctionnement et à 297.627 F en investissement.

L'acquisition d'une quinzaine de compteurs extérieurs en regard anti gel est prévue ainsi que la pose d'une canalisation de distribution d'eau potable rue du Pré de la Scie.

4 Budget annexe FORETS :

* Compte administratif 1999 :

Dépenses : 630.680,52 F

- Section de fonctionnement :

Recettes : 804.054,32 F

d'où un excédent de l'année 99 de 173.373,80 F auquel s'ajoute l'excédent reporté 1998 de 53.795,39 F soit au total, au 31/12/99 un excédent de 227.169,19 F.

Dépenses : 25.079,56 F

- Section d'investissement :

Recettes : 0

d'où un déficit de l'année 99 de 25.079,56 F.

* Affectation des résultats :

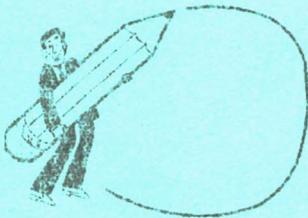
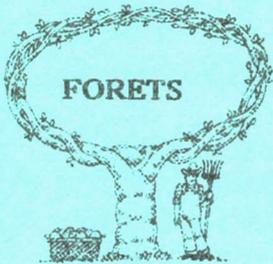
Le déficit de 25.079,56 F ci-dessus est couvert par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de 227.169,19 F. Les 202.089,63 F restant sont reportés au budget primitif 2000.

* Budget primitif 2000 :

Il est voté en équilibre à 792.090 F en fonctionnement et à 92.680 F en investissement.

L'acquisition de 4 ha 5 de forêt en partie détruite par la tempête est prévue, l'acte étant signé. Par ailleurs, une somme de 403.000 F sera prélevée pour être versée au budget communal (303.000 F) d'une part, au budget d'assainissement (100.000 F) d'autre part.

Note : la forêt communale compte 274 ha dont 230 environ étaient commercialisables avant la tempête, les 44 ha restant étant





constitués de parcelles en régénération (jeunes plants de 10 à 20 ans environ), 90 % des bois vendables sont au sol et peu seront vendus.

La forêt communale est ruinée et les recettes à en attendre dès 2001 seront quasiment nulles. Dans quelques années, il faudra même dépenser pour reboiser. Dans cette situation, les dépenses communales sont à restreindre au maximum et la plupart des investissements jusqu'ici financés essentiellement par les revenus forestiers seront étalés dans le temps voire supprimés.

5 Budget ASSAINISSEMENT :

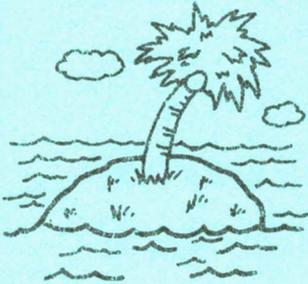
* Compte administratif 1999 :

Dépenses : 128.822,62 F

- Section de fonctionnement :

Recettes : 467.296,13 F

soit un excédent de fonctionnement de l'exercice 99 de 338.473,61 F auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement de l'exercice 98 de 38.531,03 F soit au total un excédent global au 31/12/99 de 377.004,64 F.



Dépenses : 132.868,59 F

- Section d'investissement :

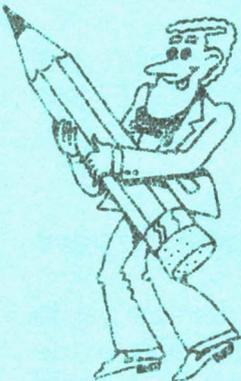
Recettes : 1.316.044,20 F

soit un excédent d'investissement de l'exercice 99 de 1.183.175,61 F auquel se soustrait un déficit d'investissement de l'exercice 98 de 929.323,42 F soit au total un excédent global au 31/12/99 de 253.852,19 F mais restent à réaliser en 2000 (inscrits en 99 et non effectués) en dépenses 1.968.500 F, en recettes 1.571.400 F soit une balance négative de 397.100 F.

donc : $397.100 \text{ F} - 253.852,19 = 143.247,81 \text{ F}$ de déficit global.

* Affectation des résultats :

Le déficit de 143.247,81 F ci-dessus est couvert par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de 377.004,64 F. Les 233.756,83 F seront reportés au budget 2000.



* Budget primitif 2000 :

Il est voté en équilibre avec les chiffres ci-après :

- Fonctionnement : 530.500 F
- Investissement : 3.788.844 F

Il tient compte des travaux à réaliser pour aller à la station d'épuration du Clairupt et des travaux à réaliser, avec la Commune de LACHAPELLE pour créer un égout rue du Pré de la Scie. Il prévoit également un remboursement d'emprunt de 531.100 F.

6 Budget de la Commune :

* Compte administratif 1999 :

Dépenses : 2.384.867,51 F

- Section de fonctionnement :

Recettes : 2.320.529,34 F

Soit un déficit de l'exercice 1999 de 64.338,17 F mais excédent de 1998 reporté de 93.682,00 F soit au 31/12/1999 un excédent de fonctionnement de 29.343,83 F.

Dépenses : 1.017.924,26 F

- Section d'investissement :

Recettes : 1.252.019,00 F

soit un excédent de l'exercice 1999 de 234.094,74 F excédent de 1998 reporté de 747.772,58 F soit au 31/12/1999 un excédent d'investissement de 900.849,69 F mais restent à réaliser les investissements inscrits au budget 1999 et non effectués et qui sont à réaliser en 2000. A savoir : dépenses : 1.519.185 F - recettes : 374.809 F soit un déficit de 1.171.376 F auquel il convient de retrancher les excédents de 29.343,83 F d'une part et de 900.849,69 F d'autre part soit un déficit d'investissement de 241.183,48 F à reporter.

* Budget primitif 2000 :

Il est voté en équilibre à 2.538.381 F en fonctionnement et à 2.253.832 F en investissement.

Les investissements ci-après sont inscrits, certain étant déjà réalisés, d'autres ayant été notifié aux Entreprises. A savoir :

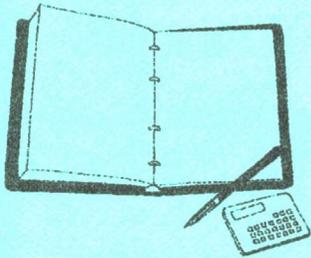
- remplacement du mouvement horloge de l'église,
- réfection de la fontaine de l'église,
- chaînes de la Mairie,
- acquisition de la licence IV,
- achat de terrains,
- outillage,
- grande salle (voir plus loin),
- investissements liés à la tempête pour lesquels un

résiduel plus ou moins important selon le type de travaux (outre la franchise) reste à la charge de la commune :

- . cadran de l'église côté rue de l'Eglise,
- . éclairage public,
- . toiture de la Mairie,
- . volets de la Mairie (côté rue de la Libération).

Les dégâts de la tempête, notamment sur la forêt communale dont les revenus constituaient, jusqu'ici, l'essentiel des ressources du budget sont colossaux. Aujourd'hui, la commune est ruinée et la plupart des dépenses d'investissement sont à diminuer, à étaler, voire même à supprimer. Cette catastrophe intervient à un moment où la gestion financière de la commune était déjà très délicate compte tenu de la conjonction de deux gros chantiers : l'assainissement et la grande salle. Cette situation qu'il faut assumer, les contrats étant passés, imposera la





souscription d'emprunts conséquents, donc lourds et longs à rembourser et qui de ce fait supprimeront ou au mieux réduiront pour longtemps les investissements. Toutes les dépenses ont été comprimées au maximum (réduction du fleurissement de 50 %, diminution des frais d'entretien de la voirie, des frais de fonctionnement courants, etc...). Par ailleurs, de nombreux programmes d'investissement sont reportés à quelques années (sauf imprévu) parmi lesquels : grenier de la Mairie, chauffage central, peintures et tapisseries de l'annexe du Foyer Rural, sanitaires du Foyer Rural, parvis de l'église, réparation de la conduite d'eau des Grands Prés, agrandissement du cimetière, etc...

En ce qui concerne la grande salle, les travaux adjugés seront conduits à leur terme, aucun échappatoire n'étant possible. Pour les vestiaires seront seulement assurés le clos et le couvert. L'installation du chauffage est reportée, ainsi que les faïences, sanitaires, l'électricité, etc...

Séance levée à 23h45.

LA VIE DU VILLAGE



Naissances :

Le 12 mars 2000 est né à SAINT DIE David PICARD, enfant de Monsieur Jean Yves PICARD et de Mme Corinne MUNIER, domiciliés 6, rue du Moulin. Toutes nos félicitations aux parents et nos vœux de bonheur au bébé.

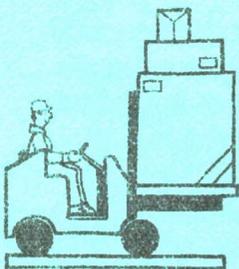
RALLYE MOTO



Le Moto Club Lorrain "Les Vieilles Gloires" organise le dimanche 30 avril 2000 leur "Rallye de printemps". Les concurrents traverseront notre village venant de LACHAPELLE et se dirigeant vers RAON L'ETAPE.

Il est recommandé la prudence à tous ce jour là dans la tranche horaire 10h15 / 11h00.

RAMASSAGE DES MONSTRES



La prochaine collecte des objets ménagers encombrants aura lieu :

le vendredi 19 mai 2000

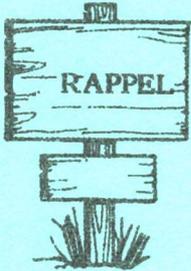
Les objets sont à sortir la veille au soir.

ORDURES MENAGERES



Le mercredi 1^{er} novembre 2000 étant un jour férié, le ramassage des ordures ménagères sera effectué le samedi 04 novembre 2000.

ROUTE DU PONT



Nous vous rappelons que la circulation sur la voie communale n° 2 dite "Chemin du Pont de Thiaville" et sur le pont lui-même sera interrompue dès le commencement des travaux et ce jusqu'au **vendredi 28 avril 2000 inclus**, de jour comme de nuit ainsi que les week end et jours fériés, dans les deux sens de circulation.

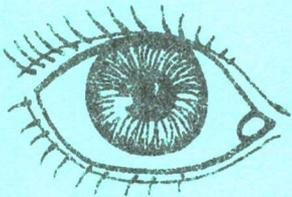
PROCHAINES MANIFESTATIONS



30 avril Bal du Muguet
14 mai Vide Grenier

Ass. Familiale	F.R.	Thiaville
Comité des Fêtes		Thiaville

CLIN D'OEIL



- * Quel est le comble de la bigamie ?
- Porter des lunettes à doubles foyers !
- * Le comble des combles : un muet dit à un sourd : un aveugle nous espionne !
- * Chez le dentiste :
- Docteur, j'ai les dents jaunes, que faire ?
- Mettez donc une cravate marron !
- * Comment dit-on "Spéculum" en provençal ?
- Rien de plus facile : "Escartefigue" !
- * Une jeune épouse interroge son mari :
- Que préfères-tu ? Une femme jolie ou une femme intelligente ?
- Ni l'une, ni l'autre, ma chérie, répond le mari puisque c'est toi que j'aime !

COLLECTE DU VERRE

En 1999, la collecte du verre a permis de ramasser 19,55 tonnes soit 33,88 kg par habitant à THIAVILLE. Bravo et continuons car nous pouvons encore mieux faire. Une aide de 131.364 F a été versée pour la recherche contre le cancer.

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART**JUBILE SACERDOTAL :**

Nous vous informons que le Père MOUGEOLLE fêtera son jubilé le lundi 24 avril 2000 en l'église de BACCARAT. Venez nombreux participer à cet événement.

DES NOUVELLES DU CHANTIER ECOLE :**Progression sur le chantier :**

- Le béton de propreté : il se met en fond de fouille pour aplanir les fondations et préparer la pose des aciers (87 mètres).
- La pose des aciers : ils servent à renforcer la solidité des fondations.
- Coulage des fondations : répartition de 14 m³ de béton à la pelle et à la brouette à l'intérieur des fondations. Le béton a été apporté par 2 toupies.
- Réalisation du coffrage pour les fondations de la chaufferie : longueur : 1,88 m, largeur : 1,22 m, hauteur : 0,16 m.
- Pose du 1^{er} rang d'agglos : il permet de rétablir le niveau pour simplifier la pose des autres rangs.
- Pose de la semelle isolante : c'est une bande de goudron de 25 cm de large qui se pose entre le 1^{er} et le 2^{ème} rang d'agglos et empêche l'humidité de remonter dans les murs.
- Pose de deux rangs d'agglos en laissant les réservations pour le passage des évacuations des eaux usées.
- Réalisation de l'arase : elle permet de mettre les murs de soubassements à la hauteur finie et aplanie afin de préparer la pose du plancher. Un coffrage est réalisé sur le champ des agglos et rempli de mortier.

Dans le cadre de la formation :

Une enquête auprès des communes sur leurs besoins en employés communaux sera envoyée dans les mairies. Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous y porterez.

Périodes en entreprise :

Chaque stagiaire devra passer 2 fois 2 semaines en stage entreprise. Peuvent accueillir les stagiaires, les entreprises déclarées, les communes et les associations.



Directeur : Michel JACQUEL

Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE

Conférence sur la prévention des drogues.

Le Conseil Municipal Junior de Thiaville organise la deuxième partie de la conférence sur la drogue réservée tout particulièrement aux adultes le samedi 15 avril à 20h30 à la salle du foyer rural. Cette conférence sera présentée par la B.P.D.T (Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile) de Maxeville .

POIREL Aurélien
13 rue de la liberation
54120 THIAVILLE/MEURTHE

Si vous avez une surcharge pondérale (excès de poids).
Si vous avez ou non une surcharge pondérale et que vous
présentez un des symptômes suivants, parlez en à votre médecin

FATIGUES inexplicables

URINES fréquentes

troubles de la **VUE**

500 000 personnes ignorent leur état diabétique

LE DIABETE

une maladie à découvrir

SOIF exagérée

PERTE de **POIDS** sans raison

INFECTIONS répétées

Un diagnostic précoce, suivi d'un traitement adapté peuvent, en grande partie,
prévenir des complications du diabète.

Pour de plus amples informations n'hésitez pas à nous appeler :

Association Lorraine d'Aide aux Diabétiques

 **03 83 65 65 21**

imprimé par nos soins 3.2000

3^{ème} Vide Grenier le dimanche 14 mai 2000

Bulletin d'inscription à retourner accompagné du règlement
A Madame HYPOLITE ou Madame ZINUTTI

NOM : Prénom :

Adresse :

Tél. :

Réserve un emplacement de mètres linéaires à 20 F le mètre linéaire (2 ml minimum).

Ci-joint la somme de : F

- Règlement par chèque n°
- Règlement en espèces.
(Un reçu sera délivré pour les règlements en espèces)

Les chèques seront libellés à l'ordre du : **Comité des Fêtes - THIAVILLE**

Les réservations ne seront officielles qu'après règlement.

Signature.

A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

Pour les particuliers : photocopie d'une pièce d'identité (recto - verso)

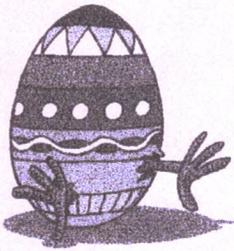
Pour les professionnels : n° Registre du Commerce

Et joindre la liste des objets à vendre.

CRECELLES



Cette année encore le conseil municipal junior de Thiaville / Meurthe refait vivre l'ancienne tradition des crécelles .Les conseillers juniors passeront dans votre rue le : _ Jeudi 20 avril 2000 à 7h30,12h, 18h.

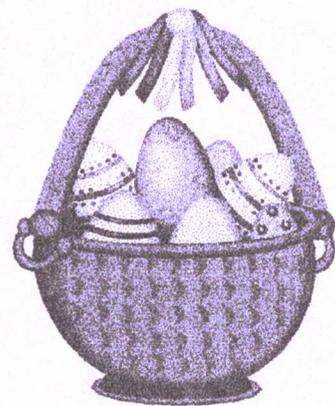


_ Vendredi 21 avril 2000 à 7h30, 12h, 18h

_ Samedi 22 avril 2000 à 7h30, 12h .

La récolte de leurs pâques se fera le Samedi 22 avril à 14h.

Joyeuses Pâques



Aujourd'hui : **UNE ECOLE A FAGNOUX ?** (suite)

La Pétition :

"A Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle.

Monsieur le Préfet,

Les soussignés propriétaires domiciliés à Fagnoux, commune de THIAVILLE, Canton de BACCARAT ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Le hameau de Fagnoux est à quatre kilomètres du Centre de THIAVILLE sa localité. Il renferme 46 ménages et 45 enfants pour fréquenter l'école.

Il ne possède pas de maison d'école ni d'instituteur. A la campagne, c'est en hiver, les moments morts que les enfants doivent aller apprendre à lire et à écrire, mais là il est impossible. Ce hameau près des montages et des bois, le sol est toujours couvert de neige et il est de toute impossibilité aux parents d'envoyer à 4 kilomètres leurs enfants fréquenter l'école, d'où il résulte que des individus ne savent lire ni écrire malgré la bonne volonté des parents. Il est donc de toute nécessité de remédier à ces sortes de choses pour cela il faut que l'administration supérieure s'en occupe.

Il y a certaines communes où on s'occupe des choses de luxe et on néglige celles nécessiteuses.

C'est pourquoi les soussignés habitants de Fagnoux réclament une maison d'école et ils vous prient de prendre leur demande en considération pour leur faire obtenir. Ici, la nécessité oblige. Les faits ci-dessus exposés joints à la situation des choses doivent décider l'autorité supérieure à donner droit aux réclamants, ce qui sera de toute justice et de bien être public.

Ils ont l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur le Préfet, votre très humble serviteur.

Thiaville, le 22 mars 1877.

"Dans la marge : communiqué à Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour renseignements. Nancy, le 15 mai 1877".

L'avis de l'Inspecteur Primaire :

"Thiaville, hameau de Fagnoux,

Ce hameau a une population de 192 habitants et compte 24 enfant de 6 à 13 ans. Les habitants les plus éloignés sont à 2 ½ kilomètres du centre du village : la distance moyenne est de 1.300 mètres. Le chemin qui relie le hameau au chef lieu de la commune est en très bon état et parfaitement praticable en toute saison. Sur les 46 ménages de Fagnoux, 17 sont à une distance de 600 mètres à peine. Jusqu'à ce jour les enfants sont venus régulièrement à l'école de Thiaville et on n'y rencontre pas d'illettrés. A mon avis, il y a lieu de repousser la demande des habitants de Fagnoux qui est loin d'être suffisamment justifiée et de donner suite au projet à l'étude de la création d'une école spéciale de filles à établir à Thiaville dont la population dépasse 500 habitants.

Lunéville, 24 mais 1877.

L'Inspecteur Primaire,
Grasse".

On remarquera que la situation déclarée par l'Inspecteur Primaire est nettement différente de celle du sous-préfet.

L'avis de l'Inspecteur d'Académie :

"Inspection académique de Meurthe et Moselle.

Nancy, le 6 mai 1877

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous retourner accompagnée de l'avis défavorable de Monsieur l'Inspecteur Primaire de Lunéville la demande ci-jointe des habitants de Fagnoux écart de Thiaville, laquelle demande vous avez bien voulu me communiquer à la date du 15 mai dernier.

J'adopte complètement les conclusions de M. l'Inspecteur Primaire et me permets d'insister sur ce point qu'un accueil favorable fait à cette requête aurait pour résultat inévitable l'abandon du projet à l'étude et prochainement réalisable de la création d'une école spéciale de filles à Thiaville.

Ce projet est trop conforme aux devis de l'Administration pour que nous en compromissions le succès par une mesure peut être irréalisable et qui serait à coup sûr mal accueillie des habitants du chef lieu communal.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

L'Inspecteur d'Académie.

L'avis du Sous-Préfet :

"Lunéville, le 23 août 1877

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez communiqué pour avoir mon avis sur la demande formée par plusieurs habitants du hameau de Fagnoux, commune de Thiaville, à l'effet d'obtenir la création d'une école de hameau.

Les ressources dont dispose actuellement la Commune de Thiaville devant être affectées à la construction d'une école de filles dont le projet est à l'étude, j'estime qu'il y a lieu conformément aux propositions de M. l'Inspecteur d'Académie d'ajourner la question jusqu'à ce que la situation financière de la dite commune permette de donner satisfaction aux vœux des habitants de Fagnoux.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

Le Sous Préfet".

La décision du Préfet :

"Nancy, ce 14 septembre 1877

Monsieur le Sous Préfet,

Plusieurs habitants du hameau de Fagnoux, commune de Thiaville m'ont adressé une pétition tendant à obtenir la création d'une école dans cette section.

Par votre lettre du 23 août dernier vous me faites connaître que les ressources dont dispose actuellement la commune de Thiaville devant être affectées à la construction d'une école de filles au chef lieu, il convient d'ajourner la question jusqu'à ce que la situation financière permette de donner satisfaction au vœu des habitants de Fagnoux. M. l'Inspecteur d'Académie a émis un avis dans le même sens à la date du 26 mai dernier. Ce chef de service insiste même pour que la demande des pétitionnaires ne soit pas actuellement accueillie en se basant sur cette considération que l'adoption de cette demande aurait, en l'état des choses, pour résultat inévitable l'abandon du projet à l'étude et prochainement réalisable de la création d'une école spéciale de filles à Thiaville.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le Sous Préfet, que j'adopte entièrement votre avis et celui de M. l'Inspecteur d'Académie et je vous prie de faire connaître aux intéressés qu'il ne peut être donné suite, quant à présent, à la demande des habitants de Fagnoux."